M. Depeyre, conservateur, avait été élu contre M. Mouret, républicain, le Conseil d'État a ordonné une enquête.

L'Académie de médecine a désigné pour les fonctions de directeur du service de la vaccine en France, en remplacement de M. Hervieux, décédé, le docteur Kelsch, ancien médecin inspecteur des armées, ancien directeur de l'École de santé du Val-de-Grâce, membre titulaire de la section de pathologie médicale de cette Compagnie.

AU JOUR LE JOUR

Le projet d'amnistie

Voici le texte de l'exposé des motifs du projet d'amnistie déposé hier au Sénat :

La Chambre des députés a été récemment saisie d'une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie aux faits de grève.

Le gouvernement, fidèle aux déclarations qu'il a formulées lorsqu'il s'est présenté pour la première fois devant le Parlement, et dont tous les efforts tendent à ramener l'apaisement dans les esprits et à maintenir la concorde entre tous les citoyens, ne peut que s'associer à cette proposition.

Il estime même qu'il convient de l'élargir et que le moment est venu d'étendre la même bienveillance à tous les faits se rattachant à la publication d'indications secrètes d'ordre politique, professionnel ou privé sur des fonctionnaires publics ou militaires et de toutes autres personnes, à tous les délits et contraventions en matière de presse, de réunions, d'élections et aussi aux infractions prévues par les articles 87, 88, 89, 90 du Code pénal, et 3 de la loi du 24 mai 1834.

La République est assez forte pour n'avoir plus à redouter les entreprises qu'on voudrait diriger contre elle et qu'elle saurait déjouer. Elle peut être clémente et jeter maintenant l'oubli sur des fautes dont quelques-unes ont été payées par leurs auteurs de plusieurs années d'exil.

Le dispositif, différent de celui que publie le *Journal officiel*, est ainsi conçu :

Article 1er. Amnistie pleine et entière est accordée :

1° Aux délits et contraventions en matière de réunions, d'élections, de grèves, de presse et de faits connexes ;

2° Aux crimes et délits prévus par les articles 87, 88, 89, 90 du Code pénal, l'article 3 de la loi du 24 mai 1834 et faits connexes ;

3° Aux faits ayant donné lieu à sanction pénale et aux mesures disciplinaires qui se rattachent, soit directement soit indirectement, à la publication d'indications secrètes, d'ordre politique, professionnel ou privé, sur des fonctionnaires publics ou militaires et toutes autres personnes.

Art. 2. Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devraient porter leur action devant la juridiction civile, si elle était du ressort de la cour d'assises ou si la juridiction correctionnelle n'avait pas été déjà saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

Art. 3. La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

Ce projet d'amnistie s'applique par le paragraphe 3 de l'article 1er aux affaires de fiches de délation, et, par le paragraphe 2 du même article, aux condamnés de la Haute Cour et aux inculpés de l'affaire Tamburini-Volpert poursuivis en vertu de la loi de 1834 sur la détention d'armes ou de munitions de guerre.

Une salle Ziem au Petit Palais

Le palais des beaux-arts de la ville de Paris se développe suivant la logique d'un plan parfaitement conçu. Après la salle Carriès, qu'on doit à M. Georges Hoentschel, l'administration des beaux-arts préparait deux salles nouvelles consacrées l'une aux meilleures productions de la manufacture nationale de Sèvres, l'autre à l'atelier de Dalou, quand il lui arrive la fortune la plus heureuse.

Des négociations avaient été récemment entamées, d'accord avec M. de Selves, préfet de la Seine, et M. Chautard, président de la quatrième commission, en vue de la création d'une salle où seraient groupées des œuvres du peintre de Venise, Ziem. Ces négociations ont pleinement abouti et c'est ainsi que M. de Selves a reçu, ces jours derniers, une lettre de M. Félix Ziem qui offre à la ville de Paris, pour son palais des beaux-arts, un des ensembles les plus merveilleux qu'on puisse concevoir de l'œuvre du grand artiste.

M. Chautard, saisi par le préfet de la Seine d'un mémoire approbatif, a lui-même présenté l'affaire à ses collègues de la commission des beaux-arts, qui ont voté à l'unanimité, on le conçoit sans peine, l'acceptation de l'offre de M. Ziem. En même temps, M. Quentin-Bauchart, rapporteur, était chargé d'adresser les remerciements les plus chaleureux au généreux donateur et à Mme Ziem, dont le rare désintéressement a permis de mener très rapidement les choses.

D'accord avec le président et les membres de la 4e commission, M. *Quentin-Bauchart a rédigé* séance tenante son rapport, qui sera distribué vendredi matin aux membres du Conseil municipal. C'est en effet ce jour-là que l'assemblée municipale sera appelée à délibérer sur le don Ziem. On imagine bien quelle sera la conclusion et de quelles paroles de gratitude, prononcées de haut, pourra s'accompagner le rapport de la commission.

Le don de M. Ziem permettra aux visiteurs du Petit Palais de connaître l'œuvre de l'illustre peintre de la meilleure manière. La salle qui lui sera affectée comprendra en effet environ trente-cinq ou quarante tableaux de toutes les époques, depuis les débuts, quand M. Ziem venait de quitter Dijon pour se rendre à Rome, d'abord, puis à Venise, jusqu'à ces dernières années.

On y rencontrera certes le peintre éclatant de Venise la Rouge, et celui-là sera représenté au Petit Palais par des pièces de premier choix. Mais on y rencontrera aussi le paysagiste ému de la Camargue et du cap d'Antibes, l'orientaliste qui visita l'Asie-Mineure en sa jeunesse, qui pénétra dans le harem du sultan de Constantinople et qui vécut dans le désert arabique. Rien ne pourra mieux révéler Ziem que cette réunion d'œuvres, unique au monde, dont le maître n'avait jamais voulu se séparer et qu'il donne à la ville de Paris avec une générosité sans égale.

Mais il y a plus encore. Les initiés savent la haute saveur de Ziem aquarelliste. Par malheur — ou par bonheur — l'artiste a toujours gardé par devers lui les plus parfaites de ses aquarelles, jetées sur le papier au hasard de ses chevauchées, de 1855 à 1870. Ces pièces, infiniment précieuses, que personne n'était autorisé à visiter dans l'atelier de la rue Lepic, M. Ziem les donne au Petit Palais. Il y a là quarante et une aquarelles exécutées à Beyrouth, devant Sainte-Sophie, en Camargue ou à la lisière de la forêt de Fontainebleau, devant Barbizon, qui sont, proprement, autant de chefs-d'œuvre.

Des amateurs avaient offert à Ziem des sommes considérables de ces aquarelles. A aucun moment Ziem ne consentit à s'en défaire. Il résista aux offres les plus imprévues et les plus folles : les Parisiens jugeront sans doute que le maître fit bien, puisqu'ils vont pouvoir en jouir dans ce délicieux Petit Palais qui va bientôt les abriter.

Enfin aux trente-cinq tableaux et aux quarante et une aquarelles, M. Ziem ajoute un très grand nombre d'études peintes, d'albums de dessins et de croquis, et même quelques-unes de ses copies d'estampes de Rembrandt faites à la plume, et auxquelles tant d'experts se trompèrent si souvent, à la grande joie de Ziem.

Jamais, on peut le dire, musée moderne ne fut à pareille fête, et on s'explique l'empressement avec lequel M. de Selves a saisi la 4e commission et l'unanimité avec laquelle celle-ci a accueilli mardi la communication de son président, M. Chautard.

On pense que M. Brousse, président du Conseil municipal, et lui-même grand admirateur de Ziem, saisira l'assemblée dès l'ouverture de la séance, vendredi. Aussitôt le vote acquis, l'administration des beaux-arts de la Ville procédera à l'installation de la salle Ziem, qui pourra être ouverte au public avant le 14 juillet. En même temps, d'ailleurs, on inaugurerait la salle Dalou et la salle de la manufacture de Sèvres.

Le délai-congé

Le conseil supérieur du travail, dans la deuxième réunion de sa session extraordinaire, tenue hier au ministère du commerce sous la présidence de M. Keufer, a décidé, par 28 voix contre 16, après avoir entendu MM. Isaac, Besse, Touron, Colliard, de Montgolfier, etc., de passer à la discussion des articles du projet présenté par M. Manoury, au nom de la commission permanente, sur la question du délai-congé.

Sur l'article 1er, M. Darcy, délégué patron des mines et houillères, a présenté un contre-projet qui reconnaît également le principe du délai-congé, fixé à une semaine pour les ouvriers et à un mois pour les employés, mais permet d'y déroger dans un certain nombre de cas, notamment par des conventions écrites conformes aux usages professionnels ou locaux, ou par des règlements d'atelier établis dans certaines conditions déterminées.

M. Manoury, rapporteur, s'est vivement opposé à l'adoption de ce contre-projet et a soutenu à nouveau le texte proposé par la commission permanente. MM. Briat, Raoul Jay, Touron, Isaac ont pris part à la discussion dont la suite a dû être renvoyée à aujourd'hui parce qu'est venue se greffer à la question du contrat de louage la question du droit de grève. On s'est préoccupé, en effet, des conséquences de la grève sur le contrat de travail. La cessation collective du travail, ayant pour objet l'arrêt du fonctionnement d'une entreprise, d'un établissement ou d'une industrie, doit-elle être considérée comme la rupture du contrat de louage, ou simplement comme une suspension du contrat n'entraînant pas, dans son exercice *immédiat*, l'observation du délai-congé?

M. Arthur Fontaine s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait qu'une suspension du travail. Mais cette opinion a été combattue par d'autres orateurs.

Le microbe de l'avarie

On se souvient que sa communication ayant été défloirée par une publication anticipée, le docteur Quéry qui se proposait de faire une lecture sur « le bacille de la syphilis » s'est vu refuser l'accès de la tribune de l'Académie de médecine.

Les règlements de cette Compagnie sont, paraît-il, formels sur ce point.

Quoi qu'il en soit, le docteur Quéry a communiqué hier, devant un public médical et scientifique très nombreux qu'il avait convié à la salle des Agriculteurs de la rue d'Athènes, le travail dont il se proposait de donner lecture.

Médecin et pharmacien de la faculté de Paris, le docteur Quéry a, nous l'avons dit, géré pendant de nombreuses années une officine pharmaceutique dans la rue Saint-Jacques, non loin du Panthéon. Aujourd'hui il s'est complètement voué à la science et ne s'occupe plus que de bactériologie et de recherches sur les sérum.

Dans un langage net et précis, l'orateur, après avoir fait l'historique de ses travaux, a entrepris la description du microbe qu'il a isolé et qu'il considère comme l'agent de la contamination.

Le bacille qu'il décrit, et dont il fait voir les projections, liquéfie la gélatine et prend la coloration de Gram. De plus, il se différencie du microbe que l'Allemand Schaudin a décrit tout récemment et qui affecte une forme contournée (spirille). C'est un bacille droit qui se reproduit par sporulation et résiste pendant une heure à une température de 70 degrés ; il n'est tué qu'entre 70 et 80 degrés.

Étudiant l'influence des médicaments, il fait voir que l'action du mercure est nulle sur le bacille lui-même et que ce corps n'agit que sur la toxine du bacille.

L'iode n'agit que sur les tissus et favorise le développement du microbe.

Le nitrate d'argent n'empêche pas le bacille de vivre, bien qu'il agisse encore mieux que le mercure.

L'acide borique favorise la sporulation, et par suite la conservation du microbe, etc., etc.

La question expérimentale est tout aussi nette. Les inoculations qu'il a faites à des singes et à des animaux de toute sorte sont aussi probantes.

L'orateur a terminé sa conférence en manifestant le désir de voir ses expériences contrôlées et vérifiées par les corps savants.

Le docteur Quéry a été écouté avec intérêt, en dépit des interruptions qui ont été provoquées par un assistant, auteur de travaux de même nature.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Mercredi 28 juin. — Les basses pressions du nord-ouest de l'Europe se sont propagées sur la Scandinavie et le nord de la Russie; le minimum barométrique persiste cependant sur la mer du Nord (752 mm.). Les fortes pressions ont complètement disparu du continent.

Le vent est faible de l'ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il est très faible de l'est en Provence ; la mer est généralement belle.

Des pluies sont tombées dans le centre et l'ouest du continent; en France, des orages ont éclaté hier à Paris, Clermont, Lyon, au mont Aigoual et au pic du Midi.

La température s'est abaissée, excepté sur l'Autriche et l'Italie. Ce matin, le thermomètre marquait: 11° à Bodœ, 15° à Paris, 19° à Toulouse, Madrid, 27° à Alger.

On notait : 11° au mont Aigoual, 10° au puy de Dôme, 6° au pic du Midi.

En France, le temps chaud va persister, des ondées orageuses sont encore probables.

A Paris, hier, la température moyenne, 19°2, a été supérieure de 1°7 à la normale (17°5).

A la tour Eiffel, maximum 22°5 le 27 juin à 1 h. du soir ; minimum 12°1 le 28 à 5 h. du matin.

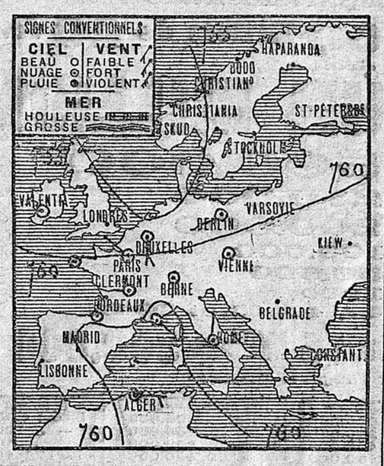

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Des manifestations orageuses ont été observées à diverses reprises pendant l'après-midi d'hier. Débutant vers 1 h. du soir sur la banlieue sud-est, elles s'étendent progressivement au sud ; puis, de 2 h. 50 à 4 h., sévissent sur Paris et la région avoisinante. Les averses qu'elles ont déterminées ont été très faibles (quelques dixièmes de millimètre), sauf sur le sud de la ville où l'on recueille de 4 à 5 mm.

Ce matin le ciel est nuageux et les vents dominent encore de l'ouest à toutes hauteurs.

La température, qui présentait hier des maxima voisins de 28° et une moyenne supérieure à la normale de 2°, est légèrement en baisse aujourd'hui.

La pression barométrique, en décroissance pendant l'après-midi d'hier, stationne depuis vers 760 mm.

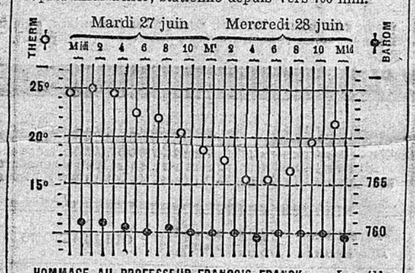

HOMMAGE AU PROFESSEUR FRANÇOIS FRANCK. — Les élèves et les amis du docteur François-Franck, l'éminent clinicien, membre de l'Académie de médecine, se sont réunis hier, avenue des Champs-Elysée, 72, pour offrir un objet d'art à ce savant — la *Vérité* de Barrias — à l'occasion de sa nomination à la chaire de Marey au Collège de France.

On remarquait en outre dans l'assistance : MM. Bayet, directeur de l'enseignement au ministère de l'instruction publique; Levasseur, membre de l'Institut ; la plupart des titulaires des chaires de sciences du Collège de France, un grand nombre de membres de l'Académie de médecine et presque tous les directeurs de nos grands services de physiologie, ainsi que de nos grandes cliniques hospitalières de Paris et de la province.

Le docteur Hallion, directeur de laboratoire au Collège de France, s'est fait l'interprète de l'assistance, et dans une allocution pleine d'humour qui a été fort goûtée et très applaudie il a représenté le maître dans son laboratoire tel que le connaissent depuis plus de trente ans les nombreuses générations de travailleurs qui s'y sont succédé.

Très ému, M. François-Franck a vivement remercié ses amis et la soirée s'est continuée par une réception pleine de cordialité.

L'ATTENTAT ANARCHISTE. — L'anarchiste Charles Malato fait partie d'une loge maçonnique, la « Philosophie sociale », qui, dans sa réunion du 23 juin, a voté à l'unanimité une résolution ainsi conçue :

Considérant qu'il ressort de toute évidence de tous les faits connus jusqu'à ce jour que l'arrestation de notre F∴ Charles Malato est la conséquence prévue et voulue d'un complot policier;

Qu'il serait d'autant plus difficile de le nier qu'il apparaît clairement que les enveloppes de bombes ont été expédiées de Barcelone par les soins de la police espagnole;

Que cela résulte, de la manière la plus positive, du fait que la police française était prévenue de leur arrivée (journaux des 16 et 17 juin, déclaration de l'inspecteur Duhoux);

Qu'elle déclare elle-même les avoir suivies de la gare chez Caussanel, de chez Caussanel chez Malato, de Malato chez Avinne, dit Farras, et de chez ce dernier aux bois de Vélizy, journaux des 16 et 17 juin (déclaration de l'inspecteur Duhoux) :

Qu'on ne s'explique pas, si la police n'était pour rien dans ce complot, qu'elle ait veillé sur ces engins comme s'ils lui eussent appartenu, au lieu de les saisir, ce qui était le plus sûr moyen d'éviter un attentat, et ce qu'elle aurait dû faire;

Qu'il est de même incompréhensible qu'elle ait cessé de les suivre au moment où cela devenait le plus nécessaire;

Qu'on ne comprend pas davantage que ces pommes de pin aient été expédiées de Barcelone à Paris, alors qu'il était si facile de se procurer ici ces objets;

Que la seule explication plausible de ce fait est qu'en se les procurant à Paris, il devenait impossible de les adresser à Malato, qu'à tout prix on voulait compromettre, qu'à tout prix on voulait perdre.

Les membres de la L∴ la Philosophie sociale, profondément révoltés par la mise en œuvre de ces pratiques scélérates contre un homme qui mérite à juste titre l'estime et la sympathie de tous, protestent énergiquement contre l'arrestation de leur F∴ Charles Malato, auquel ils envoient l'expression de leur affection fraternelle, en même temps qu'ils adressent à son vieux père et à sa compagne l'assurance de tout leur dévouement.

L'INCENDIE DE NEUILLY. — Nous avons annoncé hier, dans nos dernières nouvelles, qu'un incendie avait éclaté dans un appartement, 98, avenue du Roule, à Neuilly, et qu'une domestique, Antoinette Baroué, avait été brûlée vive.

L'appartement, qui a été entièrement détruit, était occupé par M. et Mme Gayet, et les premières constatations faites par les pompiers, qui avaient remarqué que le corps de la victime était carbonisé, alors que le lit sur lequel il reposait était beaucoup moins endommagé que les autres meubles, intriguèrent tout d'abord M. Simart, commissaire de police.

Le parquet, prévenu aussitôt, désigna un juge d'instruction, M. Boucard, qui se rendit à Neuilly avec M. Hamard, chef de la Sûreté, et M. Socquet, médecin légiste.

L'enquête des magistrats a démontré que l'incendie a eu des causes purement accidentelles : Le feu avait été communiqué à la literie par l'explosion d'une lampe à essence qu'Antoinette Baroué avait laissée allumée sur sa table de nuit.

LES GATEAUX VÉNÉNEUX. — On mande de Reims que l'avant-dernière nuit, sept personnes ayant mangé des gâteaux à la crème ont été gravement malades d'un commencement d'empoisonnement. Ce sont Mme Bernard, Mlle Ducroq, dix ans, les jeunes Lobreau, neuf et dix ans, Mme veuve Ledru, et enfin le pâtissier et sa femme.

L'état de la petite Ducroq et de l'aînée des Lobreau est très grave. Les médecins ne peuvent encore se prononcer.

LE CRIME DE VENABLES. — L'identité de l'individu trouvé vendredi dans la Seine, à Venables (Eure), est établie. C'est un nommé Octave Noblecourt, âgé de vingt-deux ans, mécanicien, tout dernièrement encore employé comme chauffeur au cinématographe de l'Olympia, installé aux Andelys pendant les fêtes de Sainte-Clotilde.

Octave Noblecourt, arrivé aux Andelys le 30 mai, logeait chez M. Binard, restaurateur, rue des Roques, et s'était lié d'amitié avec un autre pensionnaire du même établissement nommé Masson, âgé également d'une vingtaine d'années.

Or, le soir du 19 juin, Noblecourt et Masson disparurent de leur hôtel. Jeudi dernier, le corps de Masson était retrouvé dans la Seine, à la Vacherie, et c'est le lendemain que celui de Noblecourt était retiré du fleuve, un peu plus loin, à Venables.

On croit qu'au cours de cette même soirée du 19 juin, une querelle aurait éclaté entre les deux camarades relativement à une jeune fille, et que Masson aurait tiré un coup de revolver sur Noblecourt et l'aurait tué, puis aurait jeté son cadavre à la Seine. Pris de remords, il se serait ensuite suicidé.

Noblecourt avait été employé chez différents fabricants d'automobiles à Paris et possédait d'excellents certificats de ses patrons.

EXECUTION CAPITALE A ORLÉANS. — Aujourd'hui a eu lieu, à trois heures vingt-trois du matin, sur la place Belair, à Orléans, l'exécution de Henri Languille, condamné à mort le 18 avril dernier, pour avoir assassiné le 12 octobre 1903, au hameau de la Rochelle, un vieillard nommé Légeais.

Le condamné a été prévenu à trois heures cinq par le procureur général, accompagné de l'avocat général, du président du tribunal civil, du greffier de la cour, de Me Séjourné, avocat, de l'abbé Murray, de M. Baltazar, commissaire central, et du gardien-chef de la prison. Il était réveillé et jouait aux cartes.

Le procureur général lui a fait connaître que son recours en grâce était rejeté.

— Je m'y attendais; je suis prêt, a répondu Languille.

— Aurez-vous du courage?

— Oui, je n'ai peur de rien. Il ne sera pas besoin de me porter.

Le condamné a répété ces mots pendant la toilette et le trajet. Il a eu un entretien avec son avocat auquel il a remis une lettre contenant vraisemblablement l'aveu d'autres crimes, puis il a signé d'une main ferme une déclaration autorisant son avocat à en faire usage.

Il s'est entretenu avec l'aumônier, puis il a bu un verre de rhum et a dit d'une voix forte : « A votre santé, messieurs! »

L'échafaud avait été dressé à cent mètres de la prison. Languille y a été conduit dans un fourgon. L'aumônier était auprès de lui. Le condamné est descendu de voiture d'un pas assuré.

A ce moment, dans la foule assez considérable qui était massée à une centaine de mètres, des cris de : « A mort! » ont été poussés. Languille, se retournant, a crié : « Salés paysans! »

Il a ensuite été remis au bourreau. Devant l'échafaud, il a dit d'une voix forte : « Adieu, la vie! »

L'exécution a subi quelques lenteurs à cause de la petite taille du condamné.

Le corps a été inhumé immédiatement au cimetière voisin.

COUPS DE FRONDE. — On nous écrit de Caen :

Jeudi dernier, M. Paul Bénard, avocat à Caen, vice-président du comité départemental d'action républicaine, avait réuni à dîner un certain nombre d'amis dans la propriété où il réside, à Mondeville, commune suburbaine de Caen. Les convives étaient au nombre de quatorze, parmi lesquels M. Henri Chéron, maire de Lisieux.

Comme on prenait le café sur une terrasse longeant la voie du chemin de fer de Paris à Cherbourg, que domine une roche assez élevée, un morceau de quartz lancé à l'aide d'une fronde vint tomber à quelques pas du groupe, coupant la tige d'un arbuste ; puis, quelques secondes plus tard, un second projectile de même nature atteignit M. Henri Chéron à la tête, près de la tempe gauche, lui faisant une assez profonde blessure d'où le sang jaillit. Etourdi par le choc, M. Chéron perdit un instant connaissance. Mais il ne tarda pas à se remettre et put prendre le train pour Lisieux. Il était, le lendemain, à peu près complètement rétabli.

La justice a été saisie et une enquête est ouverte. Les soupçons se portent sur un apprenti et un jeune ouvrier qui se défendent d'être les auteurs de cet acte criminel.

INFORMATIONS DIVERSES

— Vendredi 7 juillet, M. Berteaux, ministre de la guerre, visitera le Foyer du soldat de Paris, 111, rue Saint-Antoine, fondé en 1893 par Mme E. Louis Germond.

— Le ministre de l'intérieur vient de décerner la médaille d'or de l'assistance publique à Mme Drouard, qui depuis l'année 1850 remplit à Montbard (Côte-d'Or) les fonctions de dame de charité.

— La fête annuelle des félibres de Paris aura lieu à Sceaux, dimanche prochain 2 juillet, sous la présidence de M. Camille Pelletan, député d'Aix-en-Provence, avec le concours des associations provinciales de Paris.

Une délégation bretonne conduite, par le « pentyern » Léon Durocher, viendra rendre aux félibres la visite faite à Montfort-l'Amaury.

— Jeudi 29 juin, au Petit Palais, à l'exposition de la Société française de fouilles archéologiques, à dix heures, visite du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; à trois heures, explication des collections; à quatre heures, 2e conférence sur « l'Egypte et la Perse », par M. I. de Morgan.

— L'exequatur a été accordé à M. J.-François Villanova, vice-consul d'Espagne à Ajaccio, avec juridiction sur la Corse, excepté l'arrondissement de Bastia.

— Le marquis de Amodic vient de partir pour la Coupe Gordon-Bennett dans une superbe 20 H. P. Motobloc, voiture qui fait sensation par son élégance, autant que par sa souplesse et son silence. Automobiles Motobloc : 239, boulevard Pereire, Paris, et 102, rue des Vivants, Bordeaux.

— En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche, à partir du 1er juillet prochain, un train rapide, composé de 1re, 2e et 3e classes, partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 heures du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris.

Pour le retour, ce train partira de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrivera à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 du matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Un sleeping-car sera attelé à ce train les dimanche, lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'aller, et les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi au retour.

TRIBUNAUX

L'internement du vicomte d'Hugues. — Le vicomte d'Hugues, ancien député des Basses-Alpes, est interné dans une maison de santé à Epinay.

La femme de l'ancien député est convaincue de l'excellence du traitement dont son mari est l'objet dans cette maison de santé. La mère du malade estime au contraire que l'état mental de son fils ne s'améliore pas. En conséquence elle demandait hier au juge des référés, en sa qualité de tutrice de l'interné, d'ordonner le transfert du vicomte d'Hugues dans une autre maison de santé dont elle a fait choix.

Après intervention de Me Emile de Saint-Auban et de Me Beau, le juge a remis à aujourd'hui le prononcé de son ordonnance.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de Mme Mina Marcan, née Leven, auront lieu demain jeudi, à trois heures et demie précises. On se réunira à la maison mortuaire, faubourg Poissonnière, 74. Ni fleurs, ni couronnes.

De la part des familles Marcan, Leven et Adolphe Mantoux.

THÉATRES

A la Comédie-Française.

On espère donner le jeudi 6 ou le samedi 8 juillet, au plus tard, pour la première fois, les *Phéniciennes*. L'œuvre de M. Rivollet doit être représentée en matinée gratuite le 14 Juillet.

La Comédie-Française a l'habitude de clôturer chaque année la série de ses matinées par une matinée gratuite. Dimanche prochain elle donnera, de cette façon, *Polyeucte* et les *Précieuses ridicules*.

— Les concours publics du Conservatoire pour les classes de déclamation (tragédie et comédie) auront lieu le 26 — et non le 27 — à l'Opéra-Comique.

— Ce soir

A l'Opéra, M. Alvarez chantera dans le *Cid*.

Au Gymnase, M. Franck a décidé de jouer quatre fois encore *Ces Messieurs*, dont la dernière représentation aura lieu par conséquent samedi prochain.

La première représentation de *Second Ménage* est reportée à lundi 3 juillet.

Voici la distribution de la comédie en trois actes de MM. Sylvane et Froyez :

MM. Arvel, Bringuet; Jean Dax, Robert; Gollen, Laverton; Benedict, Labigeois; Darcy, Hector; Mmes Aimée Samuel, Adrienne; Camille Liceney, Florentine; Daugé, Françoise.

— Demain soir, jeudi, à huit heures et demie, dans la salle de l'Eden-Concert, 94, avenue Ledru-Rollin, *Don Juan*, pièce en cinq actes de Molière. Représentation organisée par l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, avec le concours de MM. Emile Couvelaire, Juvenet, André, etc.; de Mlles Borgos, Herland, Lukas, etc. Loges : 2 francs. Fauteuils : 1 fr. 75. Stalles : 1 fr.

— A Parisiana, demain jeudi et dimanche, à 2 heures, matinée :

Mimi l'Escadron, fantaisie militaire; *Je sais tout*, revue; *the 4 Athletas*. Mmes Anna Thibaud, Esther Lekain.

— Un concert organisé au profit des pauvres de Grenelle par des amateurs a été donné avec succès à l'Athénée-Saint-Germain. On a applaudi, dans le premier acte de la *Bohème*, de Piccini, Mme Jacques Bex, MM. Maurice Bex, Max Vidal, Albert Piot, etc., et dans la *Paix chez soi*, de Courteline, Mme Barbou et M. Mandrès.

SPECTACLES DU MERCREDI 28 JUIN

Opéra, 8 h. — Le Cid. — Jeudi, relâche.
Français, 8 h. 1/2. — Le Père Lebonnard.
Opéra-Comique, 8 h. 3/4. — La Vie de bohème.
Gymnase, 8 h. 3/4. — Ces Messieurs.
Porte-St-Martin, 8 h. 3/4. — La Grâce de Dieu.
Gaîté, 8 h. 1/2. — Champignol malgré lui.
Athénée, 8 h. 1/2. La Consultation. — Cœur de moineau.
Ambigu, 8 h. 3/4. — La Fleuriste des Halles.
Nouveautés, 9 h. — L'Ange du foyer.
Folies-Dram., 8 h. 1/2. Express-Union. Une nuit de noces.
Marigny-Th., 8 h. 1/2. Kaufmann's ladies. Marigny-Revue.
Déjazet, 8 h. 1/2. — Il?... ou Elle?... — Tire au Flanc!
Grand-Guignol. Tél. 228.34. 9 h. — L'Obsession. — Papa. — Pâquerette. — La Terreur du Sébasto.
Boîte à Fursy. Tél. 285-10. 9 h. 1/2. — Marg. Deval. Fursy, Parisiana. 19a Ruez. Tél. 156.70. 8 h. — Mimi l'Escadron. — Anna Thibaud dans Je sais tout.
Grands Magasins Dufayel. — De 2 à 6 h. Attract. variées.
Enghien, 11 m. de Paris. 152 trains par jour. Établissement thermal. Casino. — Ce soir : M'amour.
Tr Eiffel, 10 h. matin à 11 h. soir. Restaurant. Théâtre à 9 h. Mus. Grévin. Le Siège de Port-Arthur. Les Catacombes romaines. Le Cirque. L'actualité par le cinématographe. Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.

SPECTACLES DU JEUDI 29 JUIN

Opéra, relâche. — Vendredi, 8 h. — Thaïs.
Français, 8 h. 1/2. — En Visite. — Le Duel.
Opéra-Comique, 8 h. 1/2. — Alceste.
(Les autres spectacles comme mercredi)

LIBRAIRIE

LIVRES A EMPORTER

Sur la pierre blanche, d'Anatole France.
L'Amant et le médecin, de Gabriel de La Rochefoucauld.
Hellé, de Marcelle Tinayre.
L'Autre, de Mme Octave Feuillet.

L'*Or des minutes*, tel est le titre du nouveau volume de vers, plein d'admirables poèmes d'une inspiration tour à tour exquise ou profonde, d'une forme toujours magistrale en sa libre et riche variété, que M. Fernand Gregh publie chez Fasquelle, et qui place son auteur au premier rang des poètes contemporains.

En vente partout aujourd'hui le second numéro de la *Cuisine des familles*. (Voir aux annonces.)

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Marseille, 27 juin.

Blés. — Marché nul. Importations : 19,980 qx.

Grains grossiers. — Vendu 3,000 qx orge Russie (p. 59 kil.) 6 de sept. à 11 62 1/2; 2,000 qx avoine Tunis (p. 47/48 kil.) disp. à bord Tunis à 15 fr.

Laines. — Vendu 150 balles Alep lavée B 2e tonte 280 à 280 fr.

Bordeaux, 28 juin.

Suifs. — Frais fondu 62 fr.; Plata mouton 66 fr. les 50 kil. entr.

Cafés. — Malabar 72 fr.; Salem 80 fr.; Calédonie 98 à 100 fr. les 50 kil. entr.

Caoutchoucs. — Soudan genre Lahou 10 20 à 10 50; Calédonie 10 90 à 11 30; Bassam lumps 5 90 à 6 20 le kilo.

Eaux-de-vie. — Armagnac bas nouveau 52° 110 fr. l'hectolitre logé.

Tafias. — Martinique 54° 45 à 55 fr.; Guadeloupe 35 à 38 fr. l'hect. logé.

Blés. — Dispon. 22 50 à 22 75; livrable 20 75 à 21 fr. les 100 kil.

Farines. — Marques à cylindre supérieures 33 fr.; dito premières marques 32 50; marques à meule 30 50 les 100 kil.

Londres, 27 juin.

Changes : Bombay 1 sh. 4 1/32 den.; Calcutta 1 sh. 4 1/32 den.; Singapore et Penang 1 sh. 11 3/4 den.; Hong-Kong 1 sh. 10 7/16 d.; Shanghaï 2 sh. 7 3/4 d.; Yokohama 2 sh. 0 9/16 den.; Valparaiso 16 den.

New-York, 27 juin.

Changes : sur Paris 5 18 3/4; sur Londres 4 85 1/4; sur Berlin 95 1/4.

Cotons. — Recettes de ce jour : 17.500 balles contre 2.600 l'an dern^r. Total des 4 jrs : 38.700 balles contre 9.100 l'an dern^r. Middling Upland 9 50, hausse 20/100. Ventes 300 balles. Marché calme.

Futurs : cour. 8 93; août 9 06; oct. 9 18. Marché ferme.

Cafés. — Rio Fair n° 7. futurs : cour. 6 35; août 6 45; oct. 6 65. Ventes 16,750 sacs. Marché languissant.

New-Orléans, 27 juin.

Cotons. — Middling 9 3/16, hausse 1/8. Marché soutenu. Ventes 1,800 balles.

Futurs : cour. 9 19; août 9 15; oct. 9 09. Marché soutenu.

Rio, 27 juin.

Cafés. — Recettes : 6.000 sacs. Marché calme. Stock : 207,000 sacs. Rio n° 7, 4,550 reis inchangé. Change 16 3/8 ou 582 reis par franc, baisse 1/32.

Santos, 27 juin.

Cafés. — Recettes : 14,000 sacs. Marché calme. Santos good average : inchangé. Stock : 847,000 sacs.

Fourrages. — La Chapelle, 28 juin.

96 voitures de paille et 48 de fourrages formant 47,300 bottes de paille et 23,200 de fourrages. Affaires actives sur les pailles. Cours soutenus. Offres à livrer modérées avec prime de 1 franc demandée par la culture. Il y avait 25 voitures de fourrages nouveaux.

	1re qté	2e qté	3e qté
Luzerne, 40 à 42 fr.; sainfoin, 35 à 40 fr.; foin, 39 à 41 fr.			
Paille de blé.....	27 à 28	25 à 27	22 à 25
— de seigle...	26	23	24
— d'avoine...	20	21	19
Foin.....	48	50	46
Luzerne.....	46	48	44
Regain.....	40	42	38

(Les 100 bottes de 5 kilos, bonification 4 0/0)

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris : 6 fr. pour foins et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille. Pourboire : 1 fr. par 100 bottes.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 27 juin)

Aubert, fab. de modes, 34, rue Greneta.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 27 juin)

Bailly, nég. en vins, 43, rue de Flandre.
Chandellier-Deiss, distillateur, anc. 11, avenue de Gravelle, à Charenton, act. à Comps (Gard).
Dame Derval, épicière en détail, 16, rue de la Gare, à Bondy, dém. 133, rue de Paris, à Pantin.
Girard, entrep. de travaux publics, 36, rue du Sentier, à Bois-Colombes.
Legrand, banquier, 46, rue de Londres.
Dlle Mourrier, hôtel meublé, 62, rue de l'Arcade.
Palut, anc. cabaretier, 3, rue de Clamart, à Malakoff, act. 13 *bis*, rue Condorcet, à Clamart.
Girard, md de vins, 90, rue Nollet.

VIOLETTE IDEALE PARFUM NATUREL HOUBIGANT, 19, Faubg St-Honoré.
RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif
RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
QUINTESSENCE de VIOLETTE, VIOLET, Par